

Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Procès verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 19 septembre 2013 à 16h00 au centre administratif de la Régie de la Récupération de l'Estrie, située au 2180, rue Claude-Greffard, à Sherbrooke.

Présence :

- M. Jean-Guy Demers, délégué Ville de Sherbrooke
- M. Michel Lamontagne, délégué Ville de Sherbrooke
- M. Serge Forest, délégué Ville de Sherbrooke
- Mme Nicole Robert, déléguée MRC du Haut-Saint-François
- M. Walter Dougherty, délégué MRC du Haut-Saint-François

Personnes ressources :

- Mme Odile Goulet, chargée de projets Ville de Sherbrooke
- M. Denis Gélinas, directeur du Service des infrastructures urbaines et de l'environnement
- M. Claude Brochu, directeur général de Valoris
- Mme Geneviève Morin, secrétaire de Valoris

1) Ouverture de la séance

Le président M. Serge Forest déclare la séance ouverte.

2) Adoption de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été transmis par courrier électronique à chaque délégué.

3) Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2013-09-19-0296

Proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que :

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption de l'avis de convocation ;
- 3) Adoption de l'ordre du jour ;
- 4) Période de questions ;
- 5) Finance ;
 - a) Financement permanent numéro IBPF-0002 des règlements no 7, 8, 9 et 12 soit 4 977 000 \$;
 - i. Résolution d'adjudication de la demande d'émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques ;
 - ii. Résolution de concordance avec les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;
 - iii. Résolution pour émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt ;
- 6) Appel d'offre no 2013-08 –Lieu d'enfouissement technique –Recouvrement final phase 2-Fourniture et installation des géo synthétiques
 - i. Résultats des soumissions ;
 - ii. Décision ;
- 7) Appel d'offre par invitation pour l'installation des puits de biogaz ;
 - i. Résultats des soumissions
 - ii. Décision d'entériner la décision du directeur général ;

- 8) Appel d'offre no 2013-06 Construction du revêtement de la chaussée de l'entrée principale de Valoris en BCR ;
 - i. Résultats des soumissions ;
 - ii. Décision ;
- 9) Date de la prochaine réunion ;
 - 30 septembre 2013 ;
- 10) Affaires nouvelles ;
 - a)
- 11) Levée de l'assemblée.

Adopté

4) Période de questions ;

Aucune personne présente.

5) Finance ;

- a) **Financement permanent numéro IBPF-0002 des règlements no 7, 8, 9 et 12 soit 4 977 000\$;**

Résolution d'adjudication de la demande d'émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques ;

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 7, 8, 9 et 12, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 3 octobre 2013, au montant de 4 977 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98.59800	756 000	1.50000	2014	3.02819%
		778 000	1.75000	2015	
		802 000	2.15000	2016	
		265 000	2.50000	2017	
		2 376 000	2.90000	2018	
BMO NESBITT BURNS INC.	98.80480	756 000	1.60000	2014	3.05192%
		778 000	1.85000	2015	
		802 000	2.15000	2016	
		265 000	2.60000	2017	
		2 376 000	3.00000	2018	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98.69900	756 000	1.60000	2014	3.07807%
		778 000	1.85000	2015	
		802 000	2.15000	2016	
		265 000	2.50000	2017	
		2 376 000	3.00000	2018	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98.38600	756 000	1.50000	2014	3.08888%
		778 000	1.75000	2015	
		802 000	2.10000	2016	
		265 000	2.55000	2017	
		2 376 000	2.90000	2018	

ATTENDU QUE l'offre provenant de VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. s'est avérée la plus avantageuse.

Résolution 2013-09-19-0297

IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL LAMONTAGNE ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 977 000 \$ de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le président et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

Résolution de concordance avec les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 4 977 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
7	242 989
8	1 588 001
9	1 546 010
12	1 600 000

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Résolution 2013-09-19-0298

IL EST PROPOSÉ PAR MME NICOLE ROBERT ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 977 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 3 octobre 2013;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : *Caisse populaire des Hauts-Boisés* ;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 3 avril et le 3 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le président et le secrétaire-trésorier. La Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

Résolution pour émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt ;

Résolution 2013-09-19-0299

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-GUY DEMERS ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 977 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 7, 8, 9 et 12, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 3 octobre 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 7, 9 et 12, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

6) Appel d'offre no 2013-08 Lieu d'enfouissement technique – Recouvrement final phase 2 – Fourniture et installation des géo synthétiques ;

Résultats des soumissions ;

Résultat de l'appel d'offre 2013-08 lieu d'enfouissement technique – Recouvrement final phase 2 – fourniture et installation des géo synthétiques, il y a eu 4 soumissionnaires soit : Texel-Géosol inc., Membranes F.R., Hydrosol, ZTG. Les Consultants Enviroconseil ont procédé à l'analyse des deux (2) soumissions les plus basses. Suite à leur analyse, il recommande d'accepter la soumission la plus basse conforme soit Texel-Géosol inc. au montant de 120 359.28 \$ plus taxes applicables.

Décision ;

Résolution 2013-09-19-0300

Il est proposé et résolu unanimement d'octroyer le contrat de l'appel d'offre 2013-08 pour la Fourniture et installation des géo synthétiques à Texel-Géosol inc. pour la somme de 120 359.28 \$ plus taxes applicables. Il est également résolu d'autoriser M. Claude Brochu à signer tout document en lien avec cet appel d'offre.

ADOPTÉE

7) Appel d'offre par invitation pour l'installation des puits de biogaz ;

Résultats des soumissions ;

L'appel d'offre 2013-09 pour l'installation de 6 puits de biogaz a été fait par invitation à 5 contracteurs soit : TGC Excavation, Exc. M. Toulouse inc., Entreprise GNP inc., Forlam, Cap Excavation inc. Seuls les 2 derniers ont répondu à

l'invitation, donc la recommandation est de prendre le plus bas soumissionnaire soit Cap Excavation inc. pour la somme de 28 000 \$ plus taxes applicables. M. Claude Brochu explique qu'étant donné l'urgence de faire les travaux avant la période hivernal, le contrat à été octroyé à la firme.

Décision d'entériner la décision du directeur général ;

Résolution 2013-09-19-0301

Il est proposé et résolu unanimement d'entériner la décision du directeur général d'octroyé le mandat de l'appel d'offre 2013-09 pour l'installation des puits de biogaz à Cap Excavation inc. pour la somme de 28 000\$ plus taxes applicables. Il est également résolu d'autoriser M. Claude Brochu à signer tout document en lien avec cet appel d'offre.

ADOPTÉE

8) Appel d'offre no 2013-06 Construction du revêtement de la chaussée de l'entrée principale de Valoris en BCR ;

Résultats des soumissions ;

Mme Odile Goulet mentionne qu'avec le trafic lourd qui circule dans la cours de Valoris, la recommandation avait été fait de mettre du BCR au lieu de l'asphalte. Le BCR étant donné ces composantes est plus solide à long terme avec le trafic lourd. Pour l'entrée du site de Valoris, entre le Maine Central et l'entrée du site de GSI, les dépenses d'entretien de la voie d'accès sont assumées en partie par GSI au prorata du trafic allant à leur site. Il semble donc opportun que le BCR devrait se rendre à leur entrée. Suite à l'appel d'offre 2013-06 Construction du revêtement de la chaussée de l'entrée principale en BCR, il y a eu 3 soumissionnaires soit : Les Carrières de St-Dominique Itée – Division BCR Itée, Construction DJL et Construction et pavage Dujour Itée. La recommandation est d'octroyé le contrat à Carrière St-Dominique Itée – Division BCR Itée qui est la soumission la plus basse conforme au montant de 152 310\$ plus taxes applicables et d'ajouté la quantité nécessaire pour rendre les travaux jusqu'à l'entrée chez GSI. Le règlement d'emprunt pour l'asphaltage de l'entrée principale est de 197 782.64 \$ taxes nettes et l'estimé du coût final des travaux de BCR jusqu'à l'entrée de GSI est de 231 029.76 \$ taxes nettes. La différence de 33 247.12 \$ par rapport au règlement d'emprunt sera payée à même le surplus accumulé de Valoris.

Décision ;

Résolution 2013-09-19-0302

Il est proposé et résolu unanimement d'octroyé le contrat à Carrière St-Dominique Itée – Division BCR Itée pour la construction du revêtement de la chaussée de l'entrée principale de Valoris en BCR pour la somme de 152 310 \$ plus taxes applicables et d'ajouté le secteur de l'entrée de GSI.

Par ailleurs, l'estimé du coût final des travaux de BCR est de 231 029.76 \$ taxes nettes. La différence de 33 247.12 \$ par rapport au règlement d'emprunt sera payée à même le surplus accumulé de Valoris.

Il est également résolu d'autoriser M. Claude Brochu à signer tout document en lien avec cet appel d'offre.

ADOPTÉE

9) Date des prochaines réunions ;

La prochaine réunion aura lieu le lundi 30 septembre 2013 à 13h30. Un rappel à tous sera envoyé.

10) Affaires nouvelles ;

11) Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 16h25.

M. Serge Forest, président

M. Claude Brochu, secrétaire-trésorier